



VILLE DE SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
BUDGET PRIMITIF 2023
 Conseil Municipal du 4 avril 2023
PRESENTATION SYNTHETIQUE

Références légales :

Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La loi NOTRe a modifié l'article L 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Informations générales :

Le budget de la Commune se présente en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement qui comprend toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville ;
- ✓ Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et d'équipement ainsi que les fonds directement affectés à leur financement.

Vue d'ensemble du BP 2023 - budget principal

		DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	Section de fonctionnement	13 070 848,87 €	11 680 037,00 €
	Section d'investissement	9 280 676,05 €	12 023 549,79 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	1 390 811,87 €
	Report en section d'investissement	1 592 283,05 €	0,00 €
Restes à réaliser en section d'investissement		1 515 399,11 €	364 808,42 €
Total	Section de fonctionnement	13 070 848,87 €	13 070 848,87 €
	Section d'investissement	12 388 358,21 €	12 388 358,21 €
	Total cumulé	25 459 207,08 €	25 459 207,08 €

La section de fonctionnement - chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 972 975 €	Chapitre 013 - Atténuations de charges	68 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 770 000 €	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	687 820 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (subventions, contributions)	876 658 €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	7 713 778 €
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts dette)	112 898 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	3 082 884 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	24 100 €	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	52 100 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	5 165 €	Chapitre 76 - Produits financiers	12 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 761 796 €	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	25 000 €
		Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 €
		Total des recettes réelles de fonctionnement	11 629 594 €
Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	626 550 €	Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	50 443 €
Virement à section d'investissement	2 682 503 €	002 - Excédent reporté N-1	1 390 812 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 070 849 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 070 849 €

Les dépenses de fonctionnement

L'exercice 2023 sera marqué par une inflation importante dans le domaine des énergies (électricité, gaz) et des matières premières (alimentation, fournitures diverses, ...).

Le chapitre des charges à caractère général affiche une hausse de 29%, comparé au BP 2022.

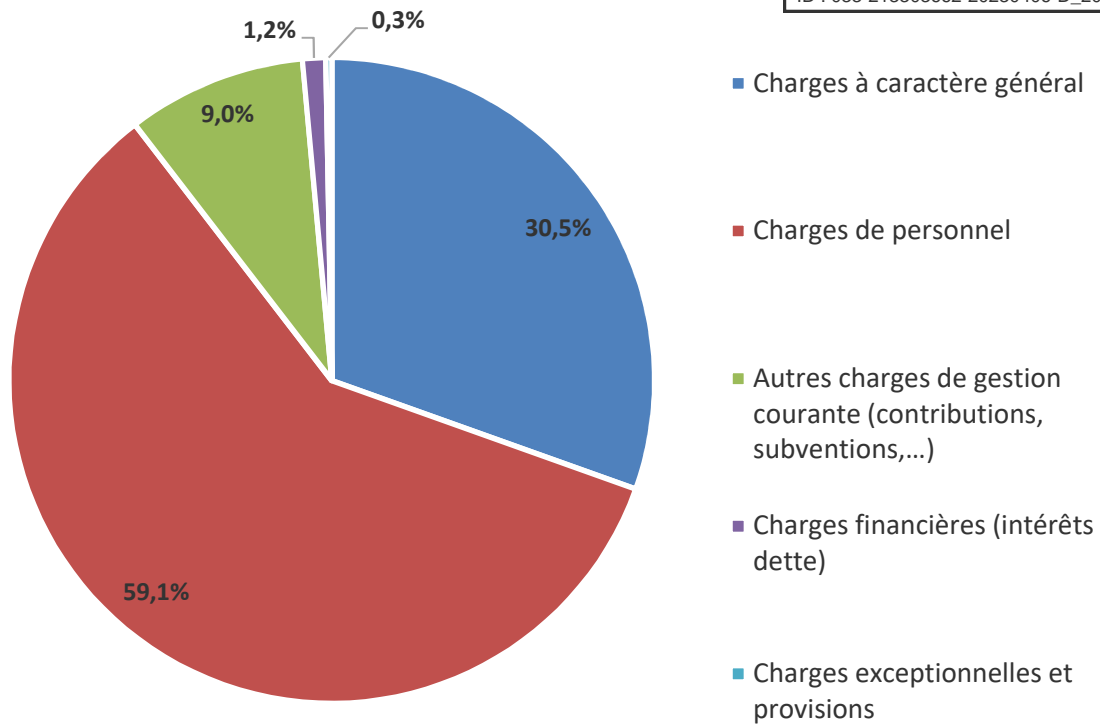
Les dépenses de personnel devraient progresser d'environ 6 % par rapport à 2022, en raison de la revalorisation du point d'indice appliquée sur une année et du renfort de services municipaux. Effectifs (tous statuts) au 1er janvier 2023 : 145 agents.

La prévision de dépenses au chapitre des contributions et subventions diverses (SDIS, participation au fonctionnement de l'école privée Ste-Marie, subventions aux associations, au CCAS, ...) indique une augmentation de 8 % par rapport au BP 2022.

Le chapitre des charges financières (intérêts de la dette) intègre l'éventualité d'un recours à une ligne de trésorerie en cours d'exercice.

Les charges financières ne représentent que 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement budgétées en 2023.

BP 2023 - structure des dépenses réelles de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement**

Le produit des services et du domaine représente 5,9 % des recettes réelles de fonctionnement budgétées en 2023.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est basée sur l'augmentation de la population municipale pour la dotation forfaitaire et l'éligibilité de la Commune aux dotations de péréquation. Montant de DGF budgété en 2023 : 2,61 M € (+ 2,82 %).

Les recettes de fiscalité directe locale sont évaluées compte tenu des bases prévisionnelles notifiées par les services de l'Etat. Ces bases devraient évoluer a minima comme suit :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : + 7,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 6,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 5,63 %

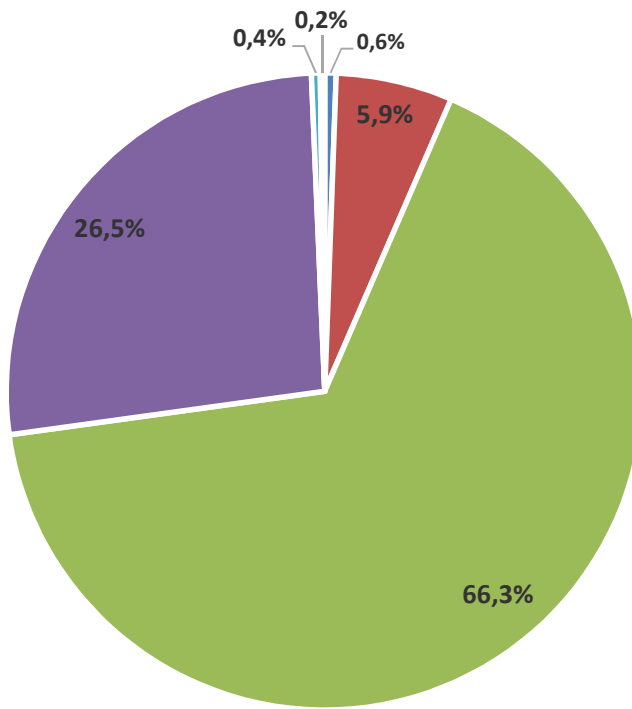
Pour rappel, depuis 2021 la Commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Montant de fiscalité directe locale budgété en 2023 : 5,49 M €, hors compensations.

Les taux d'imposition sur la fiscalité directe locale (taxes foncières bâties et non bâties) ne sont pas modifiés en 2023 :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,10 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,29 %
- Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 11,65 %

BP 2023 - structure des recettes réelles de fonctionnement



- Atténuation de charges (Rbmt sur charges de personnel,...)
- Produit des services, du domaine,...
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante (locat° diverses)
- Produits exceptionnels

La section d'investissement - chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, remboursements	0 €
Chapitre 16 - Remboursement capital dette	465 990 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	105 040 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées	162 923 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 203 898 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours hors opérations	390 €
Opérations d'équipement	5 229 132 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement	9 167 373 €

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	113 303 €
002 - Report antérieur négatif N-1	1 592 283 €
Restes à réaliser 2022	1 515 399 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 388 358 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 13 - Subventions d'investissement et participations diverses	1 128 217 €
Chapitre 16 - Emprunts	3 948 222 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	821 824 €
Produit des cessions	10 500 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 742 874 €
Total des recettes réelles d'investissement	8 651 637 €

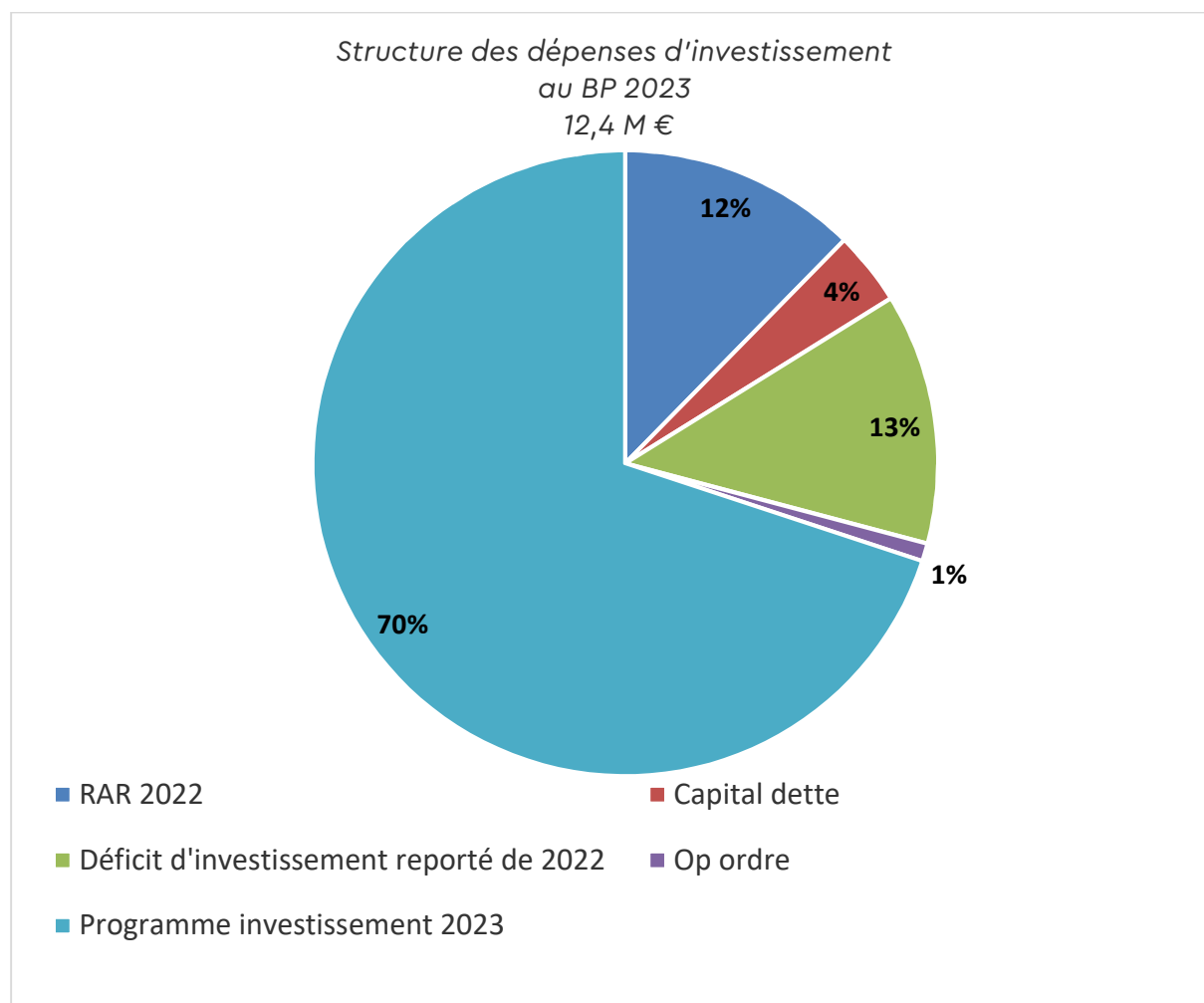
Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	689 410 €
Virement de la section de fonctionnement	2 682 503 €
Restes à réaliser 2022	364 808 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 388 358 €

Les dépenses d'investissement

Hors remboursement du capital de la dette (0,47 M €), les dépenses budgétées en 2023 sont réparties comme suit :

Aménagements urbains, travaux de voirie et installations de voirie	1 857 836 €
Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux	1 252 500 €
Travaux port Plagne (reprise des quais)	1 000 000 €
Eclairage public et réseaux d'électrification	204 945 €
Aménagement de sites et parcs urbains	160 118 €
Travaux et équipements écoles	407 289 €
Équipements sportifs	1 738 395 €
Travaux divers bâtiments communaux	420 802 €
Matériels et équipements divers des services de la ville	574 458 €
Frais d'études diverses (yc PLU)	145 040 €
Acquisitions foncières (réserve) et subv ^o équilibre op. immob.	940 000 €
Total programme d'investissement 2023	8 701 383 €

Les dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées en 2022 mais facturées en tout ou partie en 2023. Les RAR 2022 s'élèvent à 1,52 M €.



Les recettes d'investissement

La principale source de financement des investissements inscrits au budget 2023 est l'excédent antérieur cumulé affecté à la section (2,74 M €) et l'autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement (2,68 M €).

Les autres principales ressources d'investissement inscrites au budget 2023 sont les suivantes :

- Les subventions publiques et amendes de police (0,99 M €) ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (0,64 M €). La collectivité récupère la TVA à hauteur de 16,404 % sur les dépenses de N-1 ;
- La taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme (0,19 M €).

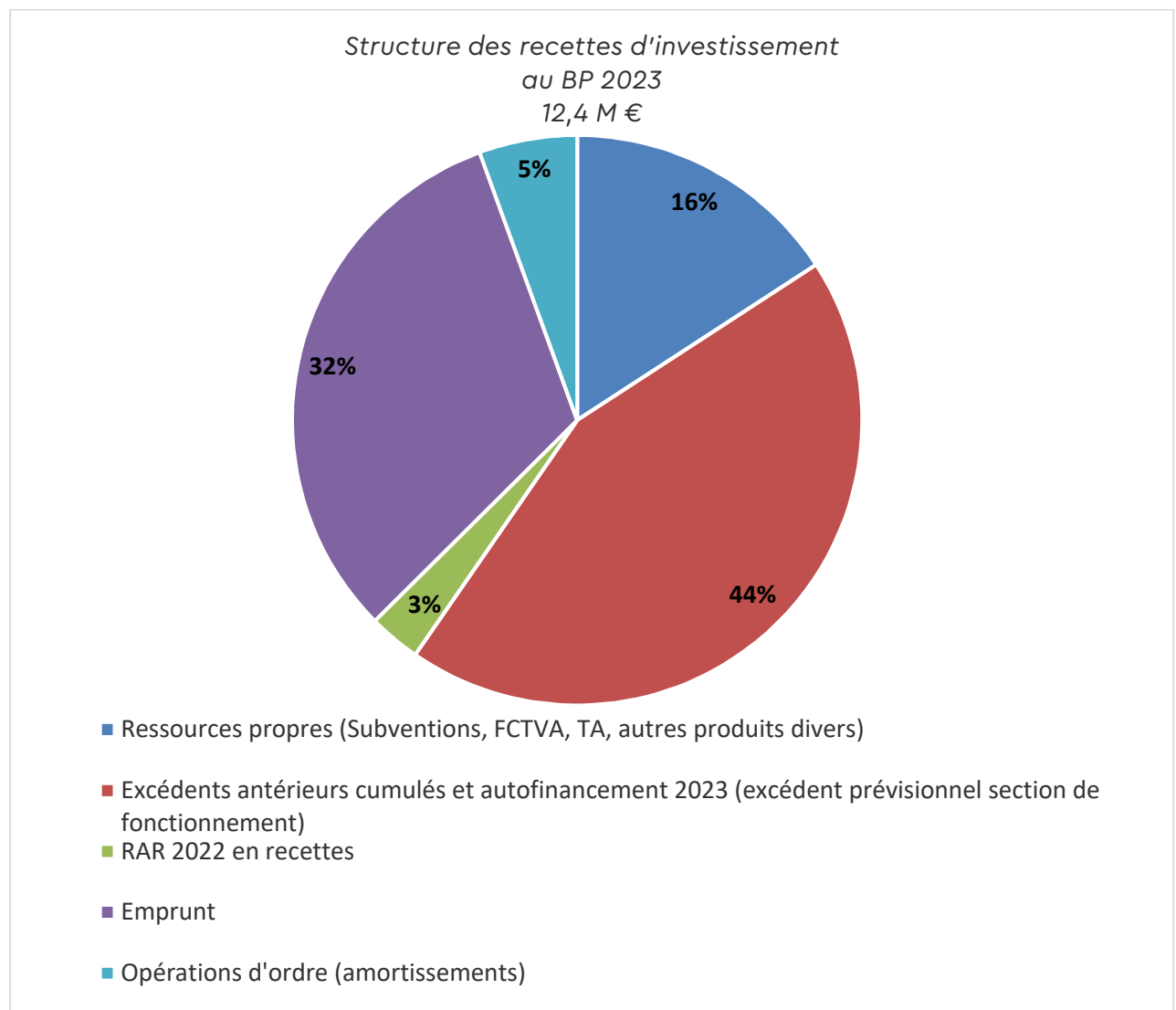
Un emprunt de 3,95 M € est inscrit au budget 2023.

Etat de la dette

La Commune dispose d'un niveau d'endettement très favorable.

Sa capacité de désendettement est de 1,45 au 31/12/2022 : c'est à dire que l'encours de dette (4,59 M €) représente moins de 2 années d'épargne brute (excédent brut de fonctionnement).

L'annuité de la dette (capital + intérêts) en 2023 représente 0,57 M €, soit 45 €/habitant (moyenne des communes de la strate : 106 €/habitant).



Le budget annexe - SPIC Halte Nautique

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 033-213303662-20230406-D_2023_41-BF

La Commune gère directement la halte nautique du Port de Plagne et les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Les ressources de ce budget annexe sont issues des locations d'emplacements au ponton de la halte nautique. Le BP 2023 indique une prévision de recettes d'emplacements à hauteur de 10 590 €.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits de l'exercice 2023	29 969 €	21 409 €	27 629 €	14 255 €	57 598 €	35 664 €
Report de l'exercice antérieur	0,00 €	8 561 €	0,00 €	13 374 €	0,00 €	21 934 €
TOTAL	29 969 €	29 969 €	27 629 €	27 629 €	57 598 €	57 598 €